



# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 03 2025

MAIRIE D'YQUEBEUF

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel, sous la présidence de M. Georges MOLMY, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. MOLMY, Maire, Mme AUBER Adjointe, MM. BERNIER et DOUYERE, adjoints, Mmes ALLEAUME, LEHERQUIER, RASSET et PETIT.

Madame Sylvie SZCZEPANSKI, conseiller aux décideurs locaux était également présente.

**Absent(s) excusé(s) :** MM. RATTANA, MALANDRIN, et CARCEL (donne pouvoir à Mme ALLEAUME).

**Secrétaire de séance :** M DOUYERE

## ORDRE DU JOUR

1-Désignation du secrétaire de séance

2-Adoption du procès-verbal de la séance du 28 février 2025

3-Consultation pour la convention de participation pour le risque « prévoyance »

4-Vote du Compte Financier Unique 2024

5- Vote de l'Affectation du résultat 2024 au Budget Primitif 2025

6- Vote des taux 2025

7- Fongibilité des crédits en M57

8- Approbation du Budget Primitif 2025

9- Informations et questions diverses

Demande d'ajout à l'ordre du jour :

Rapport d'observations de la communauté de communes Inter Caux Vexin établi par la chambre régionale des comptes

Ajout accepté

## OBJET : NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil municipal nomme à l'unanimité Monsieur Denis DOUYERE, secrétaire de séance.

OBJET : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 28 FEVRIER 2025

Monsieur le Maire interroge les membres du conseil municipal sur le procès-verbal de la réunion du 28 février 2025. Le procès-verbal n'appelle aucune remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents lors de cette séance.

**OBJET : CONSULTATION POUR LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE  
« PREVOYANCE »**

La convention est prolongée d'une année supplémentaire. Ainsi la délibération est reportée à 2026. Aucune délibération n'est prise à ce sujet ce jour.

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

M. le Maire cède la présidence du Conseil Municipal à Mme Françoise AUBER et se retire de l'assemblée pour le vote.

Mme BASILE, secrétaire de mairie donne lecture du compte financier 2024 :

Report de l'excédent de fonctionnement 2023 148 564,85 €

Recettes de fonctionnement 2024 : 220 592,84 € }  
+32 196,92 €

Dépenses de fonctionnement 2024 : 188 395,92 €

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 = 180 761,77 €**

Report de l'excédent d'investissement 2023 258 199.87 €

Recettes d'investissement 2024 : 9 436,99 € ] -106 235,91 €

Dépenses d'investissement 2024 : 115 672.90 €

**EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2024 = 151 963,96 €**

**EXCEDENT GLOBAL 2024 = 332 725,73 €**

Restes à réaliser 2024 - RECETTES 60 800,00 €

Restes à réaliser 2024 - DEPENSES 118 000,00 €

Solde RESTES à REALISER = - 57 200,00€

**TOTAL CUMULE Fonctionnement + Investissement = 275 525,73€**

M. le Maire se retire au moment du vote.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024.

Ces résultats seront repris dans le Budget Primitif 2025.

**OBJET : VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025**

Le résultat de l'exercice 2024 fait apparaître un résultat positif en investissement et en fonctionnement :

Report du résultat d'inv. de l'exercice précédent 258 199,87 €

Résultat d'investissement de l'exercice -106 235,91 €

**Résultat cumulé d'investissement : 151 963,96 €**

Solde des Restes à Réaliser : - 57 200,00 €

**Excédent de Financement : = 94 763,96 €**

Résultat net de fonctionnement de l'exercice précédent 148 564,85 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 32 196,92 €

**Résultat cumulé de fonctionnement : 180 761,77 €**

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le report automatique au budget primitif 2025 des résultats de chaque section :

- Report de l'excédent de fonctionnement de 180 761,77 € au compte C/002 du BP 2025.
- Report du résultat d'investissement de 151 963,96 € au compte C/001 du BP 2025.

### **OBJET : VOTE DES TAUX 2025**

M. le Maire soumet au conseil municipal le vote des taux des taxes locales

Les taux votés l'an dernier sont :

- Taxe foncière bâtie : 48,48 %
- Taxe foncière non bâtie : 42,57 %
- Taxe d'habitation : 16,20 %

A l'unanimité, le conseil municipal adopte les taux des taxes directes locales énoncés ci-dessus pour l'année 2025.

### **OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS EN M57**

Madame SZCZEPANSKI a informé le conseil qu'il n'est plus nécessaire de prendre cette délibération.

La délibération n'est donc pas prise.

### **OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire donne lecture du budget Primitif 2025 qui se présente comme suit et propose au conseil municipal de procéder au vote du budget par chapitre :

| FONCTIONNEMENT                               |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|
|  | Dépenses            | Recettes            |
| Crédits de fonctionnement                    | 366 235,77 €        | 185 474,00 €        |
| Résultat de fonctionnement reporté           |                     | 180 761,77 €        |
| <b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> | <b>366 235,77 €</b> | <b>366 235,77 €</b> |

| INVESTISSEMENT                                 |              |              |
|--|--------------|--------------|
|  | Dépenses     | Recettes     |
| Crédits d'investissement                       | 124 799,08 € | 30 035,12 €  |
| Reste à réaliser de l'exercice précédent       | 118 000,00 € | 60 800,00 €  |
| Solde d'exécution de la section d'inv. reporté |              | 151 963,96 € |

|   |                     |                     |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> | <b>242 799,08 €</b> | <b>242 799,08 €</b> |
|---|---------------------|---------------------|

|  |                     |                     |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>TOTAL DU BUDGET<br/>(INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT)</b> | <b>609 034,85 €</b> | <b>609 034,85 €</b> |
|--|---------------------|---------------------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2025 :

Par 8 voix + 1 pouvoir : POUR

0 voix : ABSTENTION

0 voix : CONTRE

**OBJET : RAPPORT D'OBSERVATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTER CAUX VEXIN ETABLIS PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

Monsieur le maire énonce les 5 recommandations émises par la chambre régionale des comptes :

- 1°) Adopter une délibération d'harmonisation des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- 2°) Améliorer la fiabilité des comptes notamment en constituant des provisions.
- 3°) Mettre en conformité le fonctionnement des régies avec la réglementation.
- 4°) Sécuriser les délégations de compétences accordées aux syndicats de bassins versants dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- 5°) Réaliser un diagnostic territorial financier et fiscal en vue de l'adoption d'un projet de territoire.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

Demande de la part du conseil d'une simulation de remboursement anticipé des crédits et renégociation des pénalités de remboursement anticipé.

**Conseil d'école :**

Projet : l'école de Claville se rattache à Cailly.

Pas de travaux à prévoir.

Opération envisagée : « Nettoie la nature » avec une partie sur Yquebeuf et une autre sur Cailly.

Un renard décime les poulaillers.

Réunion communauté de communes :

Plan vélo : répertorier le besoin en vélos dans les communes.

Volonté de développer le covoitage.

Route de la vallée route des plaines passage pour bois

Problème des accotements avec les écoulements d'eau bloqués.

Il est suggéré de curer avec une minipelle pour faire repartir l'eau pour que cela parte dans le champ.

Cette famille a reçu une autorisation de qualification en habitation en respectant les préconisations faites avec le sdis notamment la toiture en shingle qui est dangereuse pour le feu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 55.

Le Maire

Georges MOLMY



Le secrétaire

Denis DOUYERE